



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1801**

commune (s) : Saint Fons

objet : Requalification de l'Allée de l'Arsenal - Marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise
d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1801**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Requalification de l'Allée de l'Arsenal - Marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne l'attribution d'un marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD), à la suite d'une procédure adaptée, pour la requalification de l'allée de l'Arsenal à Saint Fons.

Par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015, l'opération Saint Fons - Aménagement terrain Foncière logement fait partie du plan de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020.

Dans le cadre du programme nationale de rénovation urbaine, la Communauté urbaine de Lyon a signé le 15 février 2007 une convention, pour le quartier de l'Arsenal à Saint Fons, avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Région, le Département, la Commune de Saint Fons, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'Association foncière logement (AFL) et les bailleurs concernés. Le quartier Arsenal est aujourd'hui classé en quartier prioritaire politique de la ville (QPV). Plus de 5 000 habitants y occupent 1 400 logements.

AFL a démarré la construction d'un programme immobilier d'une quarantaine de logements locatifs intermédiaires, sur un terrain occupé auparavant par un foyer Adoma, reconstruit dans le cadre de la convention ANRU. De son côté, la Métropole de Lyon s'est engagée à créer une voie afin d'assurer la desserte sans impasse du projet AFL. Cette voie nouvelle va également désenclaver la résidence Dussurgey d'Alliade habitat, en l'ouvrant sur l'avenue Jean Jaurès à l'ouest et sur la rue Mathieu Dussurgey au sud. Enfin, elle permettra de mieux organiser les cheminements piétons en délimitant l'espace dédié aux voitures et en contraignant le stationnement sauvage.

Le projet prévoit :

- l'aménagement d'une chaussée en double sens d'une largeur de 5,50 mètres, avec du stationnement en long de part et d'autre,
- la création d'une zone de circulation apaisée, zone 30, sur l'ensemble de l'opération, avec les entrées et carrefours qui seront traités en plateaux surélevés, afin de délimiter l'entrée dans la zone et d'assurer son bon fonctionnement,
- la réalisation de larges trottoirs, afin de redonner de la lisibilité et du confort aux usagers,
- la création d'une allée piétonne de 3 mètres de large (2 mètres de passage et un mètre de bande végétalisée), à l'est du projet AFL, qui sera remise à la Ville à l'issue des travaux.

Une autorisation de programme globale de 860 000 €TTC a été individualisée en dépenses par délibération du Conseil n° 2017-1750 du 6 mars 2017.

Une procédure adaptée a été lancée dans les conditions des articles 41 et 42-2° de l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et des articles 27 et 34 du décret marchés publics, pour l'attribution du marché de VRD pour la requalification de l'allée de l'Arsenal à Saint Fons.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 20 juillet 2017, a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 299 646,31€HT, soit 359 575,57 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) pour la requalification de l'allée de l'Arsenal à Saint Fons et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Jean Lefebvre, pour un montant de 299 646,31 €HT, soit 359 575,57 €TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la Ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O1530, le 6 mars 2017 pour un montant de 860 000 €TTC en dépenses et 234 726,91 € en recettes à la charge du budget principal et 82 000 €HT en dépenses sur le budget de l'assainissement.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 23151 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.